

5 C.

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES

16, Rue du Croissant, Paris

Tout ce qui concerne l'Administration du journal doit être adressé à l'Administrateur.

TELEPHONE : 102-09

Directeur Politique :

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS

Paris, Seine et Seine-et-Oise	24 fr.	Départ <sup>e</sup>	31 fr.
Six Mois	40 fr. 50	Etranger	46 fr. 50
Trois Mois	5 fr. 25		9 fr.
Un Mois	1 fr. 50		1 fr. 75

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5 C.

Le Numéro

## Pour les Campagnes Prochaines

La controverse qui se déroule autour des retraites ouvrières remet aux prises les deux tendances socialistes entre lesquelles se divise le socialisme français : d'un côté la tendance de ceux qui n'attendent rien de l'action législative, des améliorations partielles conquises au jour le jour par l'effort continu de la classe ouvrière, et d'une catastrophe finale, conflit économique ou politique mettant fin brusquement à la domination de la classe possédante ; de l'autre, la tendance de ceux qui, sans rien préjuger sur le mode d'action finale et tout en poursuivant comme but l'œuvre d'expropriation politique et économique de la classe capitaliste, attachent une valeur croissante, à la fois de réalisation et de moyens, aux conquêtes partielles obtenues par l'action prolétarienne se développant dans tous les champs de l'activité sociale.

Je dis que l'existence de ces deux tendances, d'origine plus doctrinale qu'on ne le dit et le croit communément, est propre au socialisme français, parce que, à l'étranger, les représentants de la première ne sont qu'un nombre infime. Ils sont l'expression d'une forme socialiste déjà dépassée, sans influence dans les organisations économiques de la classe ouvrière, aussi bien que dans l'organisation politique du parti proprement dit. En France, au contraire, ils exercent une action considérable dans les organisations ouvrières, sinon par le nombre, au moins par la combativité et l'ardeur de leur propagande. Et cette action n'est pas moins grande sur notre organisation politique, encore qu'elle s'y produise sous des formes verbales différentes.

Car on peut varier les appellations, multiplier à l'infini les distinctions ; même, de très bonne foi, les partisans de cette tendance peuvent se combattre sur des formules de détail. Au fond, ils sont d'accord pour donner à la lutte de classe un caractère qui les sépare si profondément, que toute action sur le terrain de l'ordre de choses actuel est rendue impossible par l'infranchissable fossé qui interdit toute rencontre — jusqu'à la rencontre finale, décisive... Qui ne voit, en effet, que toute réalisation partielle, quelle qu'elle soit, décrétée par la loi au profit de la classe ouvrière, est frappée par avance d'impuissance et de stérilité, si l'Etat n'est et ne peut jamais qu'être un instrument de domination et de servitude de la classe ouvrière entre les mains de la classe possédante, quelque effort que puisse faire le prolétariat pour y introduire son contrôle et son action ?

Le groupe socialiste a décidé de mener une vigoureuse campagne contre l'aliénation des richesses publiques qu'on s'approprie à distribuer à la classe capitaliste, sous forme de concessions. Au profit de qui se fera cette campagne ? Nous sommerons l'Etat français de ne pas donner les concessions projetées, de les exploiter lui-même ? La belle affaire ! Nous aurons un peu plus formidablement armé le Minotaure capitaliste, si l'Etat, par sa nature et son essence, est l'expression économique exclusive des intérêts du capitalisme.

Nous voilà en bonne et belle posture pour amener la classe prolétarienne et les fractions de la classe bourgeoise qui peuvent avoir intérêt à ce que l'Etat ne livre pas les richesses minières et les sources d'énergie industrielle à une autre fraction de la bourgeoisie. C'est à l'unanimité, ou au moins sans que personne ait protesté, au groupe, que fut adoptée l'idée de réserver à la nation la disposition et l'utilisation des richesses naturelles convoitées par les sociétés financières en voie de formation. Mais toute utilisation nationale, faite au profit de la collectivité, est impossible, de par la suspicion qu'on tiendrait l'Etat de pouvoir faire autre chose que d'être l'agent actif, sans contrôle ni influence prolétarienne possible, de la classe capitaliste.

Qu'est, je vous le demande, la capitalisation des versements ouvriers, dans l'affaire des retraites, à côté de la capitalisation que serait l'organisation des industries et des services publics, dont les socialistes demandent à l'Etat d'assumer les charges : alcool, assurances sociales, mines, chemins de fer, électricité, etc.

Je ne vois pas comment les adversaires de l'Etat, par eux redouté au point de voir dans le système de la capitalisation une tentative d'escroquerie colossale, pourront concilier leur défiance invincible avec la remise de ces moyens de production, au même Etat, par eux proclamé d'avance l'escroc as-

suré des fonds que la classe ouvrière verserait dans ses caisses. Ce que je vois bien, c'est qu'il sera facile aux adversaires de toute socialisation industrielle par l'Etat d'accumuler contre celle-ci les mêmes arguments qu'on formule aujourd'hui contre l'Etat dépositaire des versements ouvriers.

Il n'y a pas une réforme d'ordre législatif à laquelle ne puissent s'appliquer les objections mises en avant contre le projet de retraites ouvrières. Il n'y a pas un texte de loi, péniblement arraché au conservatisme parlementaire, dont on ne puisse dire que les obligations à la charge de la classe ouvrière seront seules mises en vigueur, tournées contre elle et les obligations à la charge de la classe capitaliste systématiquement laissées lettre morte, inobservées.

Alors, à quoi bon l'action parlementaire, l'action politique du Parti socialiste lui-même en dehors du Parlement ? C'est à ce nihilisme désespérant qu'a aboutit en ligne droite et logique la campagne menée contre le projet de retraites. Elle ne menace pas seulement de frapper d'impotence ceux des socialistes qui, ayant voté le premier projet, repousseraient celui-ci. Elle frappe de stérilité et d'impuissance les prochaines campagnes décidées par le groupe parlementaire, aussi bien qu'elle rend parfaitement inutile l'envoi à la Chambre des députés qui composent ce groupe.

GUSTAVE ROUANET

## LES ESPAGNOLS DANS LE RIFF



LE PATRIOTE ET LE CAPITALISTE  
Le Patriote. — Grâce à nos vaillants enfants, l'honneur de la patrie est sauvé !  
Le Capitaliste. — Et notre mine aussi, cher ami...

## LA GRANDE BATAILLE ANGLAISE

### Mille Meetings en 8 Jours

Plus de mille meetings vont être tenus cette semaine en Angleterre. Des millions de proclamations vont être lancées.

M. Balfour parlera aujourd'hui à Hanley, le 6 à Ipswich, le 10 à Aberdeen, les jours suivants à York et à Trowbridge.

Les pairs, qui sentent la partie décisive pour eux, tiendront dans la semaine 176 meetings ; rien que jeudi ils en tiendront 18.

Les membres du gouvernement ne sont pas moins actifs. M. Asquith parlera demain dans le Haddingtonshire ; M. Lloyd George va faire une tournée dans Londres même ; M. Winston Churchill s'occupera de ses électeurs de Dundee.

Dans douze jours les premières élections auront lieu.

## ÉCHOS

Le bon titre

L'Intransigeant donnait hier le titre suivant à son information sur le mystère du tram 986 :

Le docteur Balthazard et M. Bertillon ont quinze preuves de l'assassinat ; seulement, on ne tient pas les assassins.

C'est peut-être un peu long, pour un titre... mais c'est un juste résumé de la situation !

Nos Princes

La feuille de 10 h. 30 de l'agence Havas d'hier portait en tête de sa première colonne les trois dépêches que voici :

Marseille, 3 janvier. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, est arrivé ce soir à Marseille par le rapide de Paris.

M. Ruau vient passer quelques jours dans sa famille.

Marseille, 3 janvier. — M. Brisson, président de la Chambre des députés, est arrivé ce soir à 7 h. 22. Il a été reçu, sur le quai de la gare, par le préfet des Bouches-du-Rhône : MM. Flassières et Peytral, sénateurs et diverses notabilités politiques.

M. Brisson repartira jeudi soir pour Paris après avoir visité sa circonscription.

Nice, 3 janvier. — M. Etienne, vice-président de la Chambre, est arrivé ce matin. Il est allé cet après-midi, comme chaque année, déposer une couronne sur la tombe de Gambetta.

Personne ne se méprendra sur l'importance capitale de pareilles informations... Nous espérons vivement que demain l'agence Havas nous indiquera le menu du déjeuner de M. Ruau.

## SÉCURITÉ

Si les retraites ouvrières pouvaient courir un risque avec le système de la capitalisation, elles courraient un risque au moins égal, et probablement supérieur, avec le système de la répartition. Si vous supposez que l'Etat peut escroquer tranquillement onze millions de salariés aveugles et inertes, si vous supposez qu'il peut impunément détourner pour son budget ou pour des opérations véreuses les fonds de la Caisse et l'intérêt de ces fonds, il peut tricher aussi avec la répartition. Il peut tromper le pays sur le nombre des ayants-droit, diminuer ainsi la part de chacun, et garder pour lui une part des sommes prélevées dans l'année, sous prétexte de retraites, sur les ouvriers et sur les patrons.

Je ne prends pas cette hypothèse à mon compte, je ne crois pas plus à la possibilité du vol dans le système de la répartition que dans celui de la capitalisation. Mais puisque mes contradicteurs supposent l'Etat assez scélérat, assez impudent et assez imprudent pour soustraire les fonds de la Caisse des retraites, puisqu'ils supposent un énorme prolétariat de onze millions de travailleurs ouvriers, employés, paysans, assez imbécile et assez lâche pour se laisser voler ainsi, puisqu'ils supposent tous les fonctionnaires des finances, tous les administrateurs de la Caisse des retraites, les commissaires du budget dans les deux Chambres et tous les élus de tous les partis assez coquins pour se faire les complices de cette escroquerie, assez unis dans un commun intérêt pour ne pas se dénoncer les uns les autres, assez fous pour braver le courroux prochain du peuple bientôt averti et pour jouer leur tête, puisqu'ils accumulent les uns sur les autres les hypothèses absurdes, je suis obligé de leur dire que, dans ce cas, la répartition sera pas du tout une sauvegarde contre l'escroquerie.

Luquet dit que les prolétaires ne sont pas capables de débrouiller les complications de la comptabilité. Mais je croyais que les prolétaires étaient capables de s'organiser, qu'ils avaient le devoir de s'organiser ; et de même que quand ils se syndiquent, ils peuvent demander des consultations de droit aux juristes les plus compétents et les plus autorisés, leurs délégués dans les Conseils d'administration des Caisses de retraite pourront, s'ils éprouvent un doute ou rencontrent une difficulté, s'aider du concours des spécialistes les plus sûrs. Ce sera une raison de plus de s'organiser et c'est par cette action à la fois multiple et coordonnée que la classe ouvrière grandira en autorité et en force. Si, croyant sa tête défer des autres, elle se défie éternellement d'elle-même, si elle refuse toute réforme de peur d'y trouver un piège et si elle fait comme les enfants qui s'arrêtent dans les ténèbres par crainte de tomber, où sera le progrès social ?

Ceux qui avaient commencé à grand fracas la campagne de panique commencent à mollir un peu. Ils insistent surtout maintenant sur le désastre dont la Caisse des retraites pourrait être frappée en temps de guerre. La nation, manquant de ressources pour se défendre, mettrait la main sur les milliards de la Caisse. Mais vraiment, comment ne voient-ils pas qu'il serait bien plus facile à l'Etat de suspendre la répartition des retraites ? Avec le système de la répartition, c'est le budget qui seul, sans le secours de fonds accumulés, doit faire face aux retraites. Il ne dispose pour cela que du produit de l'impôt et du prélèvement opéré à l'instant même sur les ouvriers et sur les patrons. Dans la crise d'une guerre, les ressources de l'Etat peuvent fléchir et c'est avec le système de la répartition que l'Etat serait le plus tenté de dire aux travailleurs : Un vent de tempête passe sur nous, je ne peux pas vous payer cette année.

Avec la répartition, c'est sur les ressources annuelles de l'Etat que tout repose ; et les retraites peuvent être exposées à toutes les vicissitudes des budgets annuels. Le péril est bien moindre. L'équilibre est bien plus assuré s'il y a un lest de capitaux, si la Caisse des retraites, possédant des valeurs à la fois solides et variées, valeurs d'Etat, valeurs des communes, valeurs des grandes entreprises permanentes, repose non pas sur la base étroite d'un budget, mais sur toute la fortune publique.

Mais même avec la répartition, c'est une hypothèse inadmissible. C'est surtout dans la tourmente d'une grande guerre que l'Etat hésiterait à proclamer devant le monde sa faillite, à avertir l'étranger de son impuissance qui encouragerait l'agresseur. C'est surtout dans cette crise qu'il hésiterait à ajouter

un élément révolutionnaire à toutes les forces d'agitation et de passion qui soulevaient les esprits.

Dans aucun système, ni avec la capitalisation ni même avec la répartition, moins sûre pourtant, l'Etat ne mettra la main ou sur le capital de retraites ou sur les retraites elles-mêmes. Plus tôt que de déchainer cette formidable crise sociale, il doublera et triplera les impôts ; il aura recours à l'emprunt, même dans les conditions les plus déplorable ; il saisira, comme cela est prévu, les milliards de numéraire qui sont accumulés dans les caves de la Banque de France et il proclamera, comme en 1870, le cours forcé du billet. Mais il ne touchera ni aux fonds des Caisses d'épargne, ni au paiement de la rente, ni aux fonds des retraites. Les flammes de révolution jailliraient de tous côtés.

Est-ce que dans la grande détresse de 1870, l'Etat a suspendu le paiement de la rente ou mis la main sur les titres ? Est-ce qu'il a saisi les Caisses d'épargne et fermé les guichets ? Il lui sera aussi impossible de toucher aux retraites ouvrières et paysannes : et quelque forme qu'elles aient prise, répartition ou capitalisation, elles seront inviolables et intangibles. Un gouvernement qui est aux prises avec la guerre ne peut pas jeter à onze millions de travailleurs un défi mortel ; et même dans ces grandes crises, les ressources des Etats modernes sont assez vastes pour qu'ils ne soient pas obligés d'ajouter au péril extérieur une formidable aventure sociale.

Mais avec la capitalisation, comment l'Etat pourrait-il toucher aux retraites ? Les retraites ouvrières, ainsi organisées, auraient une double garantie : garantie de la force prolétarienne, et garantie du droit bourgeois. Je veux dire qu'on ne pourrait pas toucher aux valeurs qui les garantissent sans toucher par là même à la propriété et au crédit de la classe bourgeoise. Les fonds des retraites seraient placés ou en valeurs d'Etat ou en valeurs communales ou en valeurs industrielles. Si l'Etat escroque ces valeurs, tous les autres détenteurs des valeurs du même ordre se sentiront menacés. Croit-on que les déposants des Caisses d'épargne, dont les fonds sont placés, pour plusieurs millions, en valeurs d'Etat, ne trembleront pas quand l'Etat mettra la main sur les titres de rente des retraites ouvrières ? Même les rentiers bourgeois seront pris d'épouvante.

Avec la répartition, les retraites formeront un chapitre distinct ; il serait insensé d'y porter la main ; mais enfin on pourrait, en un jour de crise, rayer ce chapitre sans déchirer tout le reste. Au contraire, par la capitalisation, les retraites sont liées à tout l'ensemble du crédit public, et la banqueroute, si elle s'appliquait aux retraites, s'étendrait à tout le reste. Si l'Etat, en temps de guerre, pour se procurer des milliards aux dépens des ouvriers, jetait sur le marché une masse de valeurs escroquées, toutes les valeurs de même nature subiraient un krach formidable aux mains de la bourgeoisie elle-même.

Je ne connais pas d'hypothèse plus absurde et de fantôme plus vain.

JEAN JAURÈS.

NOTES

## Le Bon Moyen

On annonce que les habitants de Chaux, petite localité non loin du Puy, voulant à toute force une église sur le territoire de leur commune, se sont cotisés à cet effet jusqu'à ce que leurs économies leur permettent d'en édifier une... Je professe qu'on peut avoir un autre goût et, sans doute, mieux employer son argent... mais que du moment qu'on a ce goût, on doit avoir, en République, licence d'y satisfaire.

Or donc, s'étant saignés à blanc, les bons gens de Chaux eurent enfin leur église. Mais que mettre en une église sinon un curé ? Ils en demandèrent un à l'évêque du Puy, Mgr Boutry. Et il se trouva que celui-ci, fort mal inspiré — vraiment les évêques n'ont pas la main, ces temps-ci... — le leur refusa ! Ils revinrent à la charge, pétitionnèrent, suppliquèrent, implorèrent ; en vain !

A la vérité, il ne restait dès lors aux fidèles de Chaux qu'un moyen de ne pas laisser inutilisée leur église toute neuve : dire eux-mêmes la messe...

C'est à qui ils se sont décidés, et, tout considéré, ils ont bien fait ! Ils ont commencé à la Noël et ils annoncent qu'ils continueront.

Sans doute, au point de vue purement canonique et de stricte observation, on y peut trouver un cheveu... car on peut soutenir qu'une messe sans curé n'est pas une messe. Toutefois, c'est là, comme disait Panurge, « matière de bréviaire ». Pourquoi diable, Dieu tout puissant n'agrèerait-il pas en effet

une messe célébrée par un honnête paysan, et pourquoi l'intervention du prêtre serait-elle indispensable ? Quel croyant oserait donc affirmer qu'il peut dépendre de l'homme de forcer Dieu au miracle ou de l'en empêcher : le saint sacrifice n'est-il donc pas possible aussi bien dans un cas que dans l'autre ?

Au fond, les bonnes gens de Chaux viennent, sans s'en douter peut-être, non seulement de poser un grave point d'interrogation théologique qui ne nous regarde guère, mais encore de donner à leurs contemporains une grande leçon : « Faire soi-même ce que les autres refusent de faire pour vous. »

On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Et c'est évidemment vrai lorsqu'il s'agit de servir la messe aussi bien qu'autre chose... C'est une question sociale de première importance que celle de la suppression des intermédiaires ! Toute la coopération est basée sur ce principe, et elle se résume en ces deux mots : « mieux, meilleur marché », adoptés, d'ailleurs, par les grands magasins.

Chacun sait aussi que fort souvent les messes qu'on livre ne sont pas de qualité supérieure. Du moins, n'en a-t-on pas toujours pour son argent.

Avec le mode inauguré à Chaux, il n'en est pas de même, car on sait ce qu'on a. Rien ne vaut, j'en suis sûr, la messe qu'on fait soi-même : c'est la méthode employée pour avoir de bon cirage. Et bien d'autres choses encore. — VICTOR SNELL.

## M. Thomson engage M. Briand

C'EST PEUT-ÊTRE UNE IMPRUDENCE

Bône, 3 janvier. — (De notre correspondant particulier.) — Suivant une dépêche adressée par M. Thomson au maire de Bône, le président du Conseil des ministres aurait promis que la discussion de l'Ouensa viendrait à la Chambre dans le courant de janvier.

— G.

## Epître respectueuse à MM. les Officiers de Réserve

# SUR LA QUESTION DU QUART DE PLACE

Si nous osons, Messieurs les officiers de réserve, vous écrire directement en enfreignant les règles de la hiérarchie que M. le général Péticié rappelait hier encore en termes fort bons, c'est parce qu'un grand danger vous menace. Des amis trop zélés comptent de vous faire perdre votre popularité en réclamant pour vous un privilège. Ils veulent que l'on vous accorde le droit de voyager en payant seulement un quart de place, lorsque vous êtes « pékin », comme nous l'avons exorbitante, passe-droit indéfendable qui, lésant des intérêts nombreux et légitimes, dresseront contre vous une foule de braves gens ! N'est-ce pas là un grand danger ? Nous vous le signalons pour que vous puissiez le conjurer en protestant avec nous contre le zèle de vos amis.

Et pourquoi vous accorderait-on la faveur du quart de place ? Votre fonction, Messieurs les officiers de réserve, est un luxe, vous le reconnaîtrez certainement. Recherchez le rebut de cet « ouvriers et d'employés qui pourraient se permettre, tous les deux ans, la joie d'abandonner leur atelier ou leur bureau afin d'accomplir une longue période d'exercices : pour être officier de réserve, il faut en avoir « les moyens », et quand on en a les moyens, on a ceux de payer sa place en chemin de fer.

La fonction comporte tant d'avantages que vous n'hésitez pas à proclamer superflus ceux que l'on veut vous faire accepter de force. Le titre d'abord : quand on est notable, épicier en gros ou paisible liquoriste, il est flatteur de pouvoir graver sur sa carte : *Lieutenant de réserve au...* C'est un plumet que l'on pique sur son bonnet grec, une paire d'éperons que l'on fixe à ses bonnes pantoufles !

La tenue ensuite : Messieurs les officiers de réserve, vous êtes l'ornement et l'éclat des « bals de société » ; quand on danse à l'Hôtel de Ville, les invités des conseils municipaux n'avaient d'yeux que pour vous ; le 14 juillet, vos subordonnés qui vous adressent, avec cette humble lettre, l'hommage de leur « obéissance passive et de leur soumission de tous les instants » (conformément à la théorie), vos subordonnés ne vont pas voir la revue à Longchamps : ils s'arrêtent à l'Étoile pour vous regarder passer, fiers, heureux, glorieux, votre sabre d'un côté et votre femme de l'autre.

Les honneurs enfin : ô le salut solennel du sergent de garde quand vous entrez à la caserne — nul au monde ne sait mieux saluer qu'un sergent de garde — ; ô le furieux cri de « Fixe ! » qui vous accueille au seuil des « carrées » !

N'y a-t-il pas là de quoi vous récompenser d'avoir bien voulu accepter des galons ? Ces satisfactions d'amour-propre ne sont-elles pas les plus suaves ?

Et l'on voudrait nous faire accroire que des satisfactions matérielles, des « satisfactions d'argent » vous plairaient davantage ? Ah ! si donc : on vous calomnie ! On tente de vous rendre odieux à toute une ca-

## La Réaction Roumaine à l'œuvre

La presse gouvernementale profite du stupide attentat contre Brătianu pour exalter les passions haineuses contre tout ce qui pense librement. Elle réclame des mesures contre le journal démocratique *Adevărul*, rédigé par l'intéressé citoyen Milla.

On annonce que le gouvernement aurait l'intention d'expulser les collaborateurs d'origine israélite en les déclarant, comme d'habitude et au mépris du traité de Berlin, « étrangers ». Nous ne croyons pas que le gouvernement ose aller jusque là. C'est simplement du chantage. C'est une tentative de suppression des quelques bribes de liberté de presse qui existent en ce pays.

Pour caractériser l'esprit rétrograde qui domine en ce moment en Roumanie, nous citons, d'après les journaux roumains, l'incident parlementaire que voici. Dans une des dernières séances, M. N. Iorga faisait observer « qu'un juif non naturalisé a été nommé assistant au séminaire de psychologie expérimentale » et demandait des explications à ce sujet au ministre de l'Instruction publique.

Le juif non naturalisé est naturellement un citoyen roumain ayant toutes les obligations de citoyen, mais privé arbitrairement de droits. Et M. Iorga est le plus grand savant roumain qui dénonce un collègue parce que celui-ci touche un salaire de 50 francs par mois !

C'est un scandale et une honte.